

Charte du pôle ESS'PRance

La Charte a pour principal objet de fédérer les acteurs du pôle sur :

- Des finalités, c'est-à-dire ce qui est visé par les actions du pôle en terme de transformations sociétales
- Des valeurs, c'est-à-dire les principes sur lesquels reposent ces actions

La rédaction de la charte présentée ici a fait l'objet d'un groupe de travail qui s'est réuni deux fois.

A. QUELLES SONT LES FINALITÉS SOCIÉTALES VISÉES PAR LE PÔLE ?

- Défendre une conception de l'activité économique en réponse à des problématiques d'utilité sociale et écologique et non sur des aspirations purement financières ;
- Favoriser une économie et un entrepreneur autrement en faveur du territoire local et de ses habitants (emploi, culture, dynamique...) et vers des modes de consommation et de production écologiquement responsables ;
- Défendre une économie alternative basée sur la coopération, le partage, l'équité et la redistribution des richesses ;
- Promouvoir l'Homme au cœur du développement économique en accompagnant la prise de conscience individuelle et collective vers des modes de vie écologiques et solidaires.

B. QUELLES SONT LES VALEURS QUI GUIDERONT LES ACTIONS DU PÔLE ?

1^{er} principe – Placer l'Humain au cœur du développement

C'est-à-dire s'engager à agir :

- Dans le respect de la dignité humaine
- En pratiquant la mixité sociale
- En favorisant la cohésion sociale
- En plaçant l'Homme dans son environnement avant les intérêts économiques
- En favorisant la place pour chacun

2^e principe – Porter des actions au service du territoire local et de sa population

C'est-à-dire s'engager à agir :

- Dans le respect du patrimoine culturel, bâti, écologique
- En maintenant le tissu local tant culturel que social et économique
- En s'appuyant sur la diversité des conceptions, des modes de vie, des cultures
- En favorisant l'ancrage territorial des structures sur le territoire tout en permettant l'ouverture au monde, la mobilité et la rencontre avec d'autres territoires

3^e principe – Agir en faveur de l'environnement

C'est-à-dire s'engager à agir :

- Dans des démarches éco-citoyennes
- En favorisant les modes de consommation, les modes de production, les modes de vie écologiquement responsables
- En agissant en acteur responsable

4^e principe – Animer une démarche participative

C'est-à-dire s'engager à agir :

- Pour que les membres du pôle soient acteurs du développement de l'économie sociale et solidaire
- En favorisant l'engagement des acteurs du pôle
- En associant le plus possible les différents acteurs concernés par les projets portés par le pôle
- En respectant et en faisant respecter le principe « une personne = une voix »

5^e principe – Agir dans une approche solidaire

C'est-à-dire s'engager à agir :

- En appliquant les principes d'équité au-delà des principes d'égalité
- En développant les espaces de mutualisation, tant pour les ressources matérielles que pour les ressources humaines

6^e principe – Faire vivre les principes d'éducation populaire

C'est-à-dire s'engager à agir :

- En favorisant la transmission des connaissances
- En créant du lien social interculturel, intergénérationnel
- En apportant une vision optimiste aux générations futures

7^e principe – Replacer l'économie comme moyen d'agir et non comme finalité

C'est-à-dire s'engager à agir :

- En proposant une lecture économique « non opaque », c'est-à-dire fondée sur la valeur réelle de l'échange du bien ou du service
- En favorisant l'usage des bénéfices repartagés entre salariés ou réinjectés dans des projets locaux.



Association ESS'PRance
Pôle territorial de
développement de l'ESS
du Pays de Dinan

www.essprance.fr

2, rue Petit Pré
22100. Quévert
T 02 96 86 05 74

contact@essprance.fr